

Association de Prêt d'Honneur de Bourgogne Nièvre Initiatives Locales (NIL)

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr

J'entreprends
en Bourgogne®

Objectif

Favoriser la création d'entreprises ou la reprise d'entreprises en accordant des prêts d'honneur destinés à renforcer les fonds propres pour faciliter l'accès aux prêts bancaires.

Bénéficiaires

Les créateurs ou repreneurs d'entreprises, ou les dirigeants d'entreprises immatriculées depuis moins de 6 mois à la date de la demande.

Le capital des sociétés ne doit pas être détenu à 50% ou plus directement ou indirectement par d'autres entreprises existantes. Le demandeur doit justifier de sa qualité de porteur de projet par la détention de 50% du capital s'il est simple associé, ou de 30% s'il est dirigeant.

Conditions d'éligibilité

Les créateurs doivent justifier de connaissances suffisantes pour assurer la gestion d'une entreprise et présenter un plan de financement équilibré. Ils ne doivent pas introduire de distorsion flagrante de concurrence. Un apport personnel minimal correspondant à 10% du total des investissements + Besoin en Fonds de Roulement est requis.

Montant et caractéristiques

- Montant : de 1 000 € à 23 000 € et dans la limite de 50% du plan de financement.
- Remboursement : de 2 à 5 ans (incluant la période de différé).
- Possibilité d'un différé de remboursement du prêt pour 1 an maximum.
- Suivi : possibilité de solliciter un suivi de gestion gratuit sur 2 ou 3 ans.

Suivi du projet

Si un suivi de gestion a été accordé, le bénéficiaire s'engage à mettre en place un tableau de bord nécessaire au suivi financier et comptable de l'entreprise. Le suivi du créateur/repreneur d'entreprise sera assuré par les organismes consulaires ou par des partenaires du dispositif (sur proposition de l'APH).

Parrainage et suivi du créateur

Lors de l'attribution de l'aide, le Comité d'Engagement Local peut désigner un parrain qui sera chargé d'accompagner le porteur de projet.

Le dossier peut être retiré auprès de la section de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région
Bourgogne

En savoir plus : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne

Section Nièvre

18 rue Albert 1er - BP 40 - 58027 NEVERS Cedex

Tél. : 03.86.71.80.60 - Fax : 03.86.59.05.45

Mail : contact@cma58.fr